



DÉBATS DU SÉNAT

1^{re} SESSION • 42^e LÉGISLATURE • VOLUME 150 • NUMÉRO 95

MODERNISATION DU SÉNAT

Deuxième rapport du comité spécial—
Suite du débat

Discours de

l'honorable Diane Bellemare

Le jeudi 9 février 2017

LE SÉNAT

Le jeudi 9 février 2017

MODERNISATION DU SÉNAT

DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL— SUITE DU DÉBAT

L'ordre du jour appelle :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Wells, appuyée par l'honorable sénateur Enverga tendant à l'adoption du deuxième rapport (intérimaire) du Comité sénatorial spécial sur la modernisation du Sénat, intitulé *La modernisation du Sénat : Aller de l'avant (Projets de loi omnibus)*, présenté au Sénat le 4 octobre 2016.

L'honorable Diane Bellemare (coordonnatrice législative du gouvernement au Sénat) : Honorables sénateurs, je prends la parole aujourd'hui pour dire quelques mots sur le deuxième rapport du Comité spécial sur la modernisation.

Je suis d'accord avec la recommandation du rapport concernant les projets de loi omnibus. Toutefois, je tiens à formuler quelques commentaires afin de souligner aux sénateurs nouvellement nommés que cette question a déjà fait couler beaucoup d'encre et suscité beaucoup de débats dans les deux Chambres. Il faut savoir aussi qu'il n'existe pas, dans nos règles et procédures, une définition claire de ce qu'est un projet de loi omnibus. Il n'existe pas non plus de règles à ce sujet.

Selon les analystes de la Bibliothèque du Parlement, le premier projet de loi omnibus remonterait à 1868 et serait lié aux chemins de fer. Ce n'est qu'en 1923 que le caractère omnibus d'un projet de loi a commencé à susciter des réactions négatives.

Comme vous le savez, les projets de loi omnibus ont soulevé des tensions à l'autre endroit ainsi qu'au Sénat. En 2012, par exemple, le projet de loi d'exécution du budget C-38, intitulé Loi sur l'emploi, la croissance et la prospérité durable, un projet de loi omnibus, a provoqué un marathon de votes qui a duré 22 heures à la Chambre des communes.

Pour sa part, la dernière fois que le Sénat s'est penché sur cette question, c'était en février 2014, à la suite d'un rappel au Règlement soulevé par l'honorable sénateur Moore au sujet de la recevabilité du projet de loi C-43, également un projet de loi d'exécution du budget. C'est l'honorable sénateur Kinsella qui était alors Président du Sénat.

Les projets de loi omnibus peuvent soulever d'importantes questions qui touchent à l'exercice de nos devoirs constitutionnels. Comme je n'ai pas terminé ma réflexion à ce sujet et afin d'en broser un portrait succinct, j'aimerais ajourner le débat pour le reste de mon temps de parole.

(Sur la motion de la sénatrice Bellemare, le débat est ajourné.)
